[illegible] PERSONNAGES

[illegible] coups et blessures a [illegible] charge de Hippolyte Ma[illegible] de son fils Louis, 17 ans, [illegible] Rames, qui frappèrent [illegible] soir M. Henri Poulain, 18 [illegible] à Wennehain.

[illegible] Verlaille, 22 ans, journalier, [illegible], a été l'objet de la même [illegible] donné un coup de pied [illegible] bouverie à M. Henri Demory, 37 [illegible] des Pénitentes, dans le hall de la Vitrerie.

[illegible] dernière page, Terrains à vendre par [illegible] du Marais de Lomme.

SOCIÉTÉS & SYNDICATS

Syndicat régional des Pharmaciens

Le syndicat régional des Pharmaciens du Nord de la France qui compte 530 membres a procédé, dans sa séance du 24 décembre, qui a rassemblé d'une partie de ses membres qui se trouve ainsi constitué pour l'année 1912 : Président, M. Valentin, de Lille ; vice-présidents, MM. Thieullet, de Lille ; Gosseleux, de Dunkerque, Grolard, de Vermelles (P.-de-C.) ; secrétaire général, M. Bouville, d'Haubourdin ; secrétaire adjoint, M. Hocque, de Roubaix ; trésorier, M. Dobritz, de Thumesnil ; archiviste, M. Dergeux, de Saint-Maurice-lez-Lille.

La Noël à l'Amicale Gambetta-Fabricy

Comme les années précédentes, grâce à la générosité de ses membres d'honneur, l'Amicale Gambetta-Fabricy, en la personne de son dévoué président, M. Victor Cacan, a procédé samedi dernier, à sa distribution de friandises à l'occasion de la Noël.

Les 350 élèves de l'Ecole Michelet, rue Fabricy, les yeux brillants de convoitise, reçurent chacun une succulente coquille, une orange et un cigare en chocolat.

Cette louable habitude traditionnelle fut très prisée des enfants. Elle fait honneur à l'Amicale qui ne néglige aucune occasion de faire le bonheur des tout petits. Cela ne peut que resserrer les liens d'amitié et de camaraderie qui unissent les élèves à leurs anciens en faisant ressortir, une fois de plus, les bienfaits de la solidarité.

La Lyrique de Fives-Lille

Dimanche dernier, la vaillante société chorale « La Lyrique de Fives-Saint-Maurice, » s'inféodait la bannière du père « Casse-Bras ou Bien Tôt ». Le doyen de la société, M. Quesnoy, entraîné à l'Hospice Comtesse et la société lui a fait une conduite triomphale. Elle a chanté à la porte de l'Hospice d'une façon magistrale, le chœur « Les Bracconiers », qui fut applaudi par un nombreux public que cette manifestation avait attiré.

Puis un joyeux vivat fut chanté. M. Quesnoy, les larmes aux yeux, remercia alors ses nombreux amis de la marque de sympathie qu'ils lui donnaient.

Association Amicale des Anciens Militaires du 127e de ligne

Cette Société donnait dimanche dernier, la première fête de famille dans la salle de Galon.

Disons de suite que ce fut un coup de maître ; salle comble, crêtelles applaudis et bissés, plaisir et joie pour les petits et les grands.

M. Lauwers, berrylon, nous charma par ses mélodies, puis M. Desquande, chanteur expert, dit valeur son bel organe ; MM. Blanmart et Dubar et Van Roey de l'U. D. L. nous fire tour à tour rire et pleurer par les monologues finement détaillés. MM. Deplant et Cramet, flûtistes, interprétèrent avec talent un air varié. M. Drumez, l'excellent chansonnier lillois, dont l'éloge n'est plus à faire, recueillit un succès éclatant. Le piano d'accompagnement était tenu par le professeur Duprez, dont la maîtrise ouvrière pour une bonne part à ces excellentes exécutions.

Après la partie concertante, un arbre de Noël joliment garni et illuminé ainsi qu'une ample distribution de coquilles firent le bonheur des enfants des sociétaires.

Puis chacun se retira enchanté de cette fête en présentant à M. Paul Colin, préalablement, et aux membres de la Commission des félicitations pour sa bonne organisation et on se donne rendez-vous à la grande fête qu'offrira la Société en mars prochain.

Je ne fume que le NIL

TAXE OFFICIEUSE DU PAIN

Pain de fleur ou de gruau, le kilo, 0 fr. 36. Pain bénie, 0 fr. 34. Pain bis ou de ménage, 0 fr. 30.

ROUBAIX

RECEPTION DU JOUR DE L'AN

L'administration municipale a l'honneur l'informer les corps constitués et MM. les fonctionnaires qu'à l'occasion de la nouvelle année elle les recevra le samedi 30 décembre, à 5 heures et demie du soir.

POUR LES PROCHAINES ELECTIONS MUNICIPALES

L'assemblée générale du parti socialiste aura lieu dimanche, à 3 heures de l'après-midi, à la « Paix », boulevard de Beaurepaire. Ordre du jour : nomination des candidats pour les prochaines élections municipales.

LES VOLS

Charles Van Roey, 47 ans, ébéniste, sans domicile fixe, a été mis en état d'arrestation pour vol d'un pantalon, d'un pardessus et d'un réveille-matin, au préjudice de M. Jean Viger, demeurant rue du Tilleul, cour St-Joseph, qui lui avait donné asile l'avant-dernière nuit.

— Mercredi soir, rue de la Vigne, sur la voiture de M. Freys Joseph, négociant en bonneterie, demeurant à Tourcoing, rue des Pints, 28, on a volé une collection de chèles d'une valeur de 80 francs.

LA GREVE CHEZ LES MANNELIERS

Jeudi matin, les dix-sept ouvriers mannetiers de l'établissement Bernard Wolcomme fils, rue de l'Espérance, 1, se sont mis en grève, réclamant une augmentation de salaire.

LES NOUVEAUX COURS DU SOIR DE L'ECOLE PRATIQUE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, l'ouverture prochaine de six nouveaux cours du soir à notre très importante et toujours de plus en plus prospère Ecole pratique de Commerce et d'Industrie.

Voici quelques détails sur ces cours :

Mathématiques appliquées au travail mécanique. — S'adresse aux ajusteurs, tourneurs, fraiseurs, tinqueurs, bôlers, forgerons, et comprendra l'étude des notions de géométrie de construction, de traçage, indispensables aux ouvriers de ces diverses professions. Il aura lieu le mercredi de 8 à 9 h. 1/2 du soir, dès le 10 janvier.

Cours pratique de perfectionnement mécanique. — Ajustage et ouvrages mécaniques, mécanique et modelage. Tous les dimanches de 8 h. à 11 h. du matin, à partir du 7 janvier.

Cours pratique d'électricité industrielle. — Les mardis et vendredis de chaque semaine, de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir, à partir du vendredi 5 janvier.

Cours d'enseignement général préparatoire aux emplois administratifs. — Pour tous jeunes gens et jeunes filles âgés de 15 ans au moins. A partir du mercredi 10 janvier, tous les mercredis et vendredis, de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir.

Cours de dessin industriel (3e année). — Tous les samedis de 9 h. à 9 h. 1/2 du soir, à partir du samedi 6 janvier.

CREATION D'UNE ECOLE PRATIQUE ET MENAGERE DE JEUNES FILLES

Ce soir, vendredi 29 courant, au cours de la séance du Conseil municipal, M. Dewitte, adjoint chargé de l'Instruction publique, va demander à ses collègues de voter la convention suivante à passer avec M. le Ministère du Commerce et de l'Industrie.

« Il est fondé une école pratique et ménagère de jeunes filles dans l'immeuble de la rue des Lignes (ancienne école de musique). L'enseignement sera assuré par la ministère du Commerce et de l'Industrie.

« Les cours seront donnés gratuitement suivant les indications de l'emploi du temps et des programmes dressés et approuvés par les autorités compétentes. 12 personnel comprendre : 1° une directrice et des fonctionnaires désignés par M. le Ministre du Commerce ; 2° Des contremaîtresses proposées par le Comité de perfectionnement de l'école et nommées par le Maire.

« Le concierge sera nommé par la Maire.

« Les dépenses d'installation seront faites d'un commun accord entre la ville de Roubaix et le ministère du Commerce et de l'Industrie. Les bâtiments seront évalués à leur valeur réelle, la dévis d'aménagement, l'achat d'outillage du mobilier scolaire sera fait par M. l'architecte de la ville.

« Le ministère du Commerce et de l'Industrie s'engage à rembourser le quart de la somme globale de la valeur des immeubles et des travaux d'aménagement en plusieurs annuités à partir de 1912.

« Le budget de l'école consistant en traitement, logement et résidence s'élèvera à 8440 francs. »

M. l'adjoint ajoutera les explications suivantes :

« M. l'architecte, directeur du service des bâtiments municipaux, fut chargé de dresser un projet d'ensemble des travaux à exécuter. Dans ce travail, l'immeuble de la rue des Lignes, terrain compris, est évalué à 234.000 francs ; les dépenses s'élèvent à 130.000 francs.

« Si le Ministère du Commerce promet, par sa lettre du 10 décembre, la participation de son ministère pour le quart de la dépense totale, elle sera, d'après notre devis, de 364.000 francs. Si ces chiffres sont ratifiés par l'Etat, la part de ce dernier, dans la dépense, sera donc de 91.000 francs ; celle de la ville sera, outre l'apport de l'immeuble, la différence entre le coût des travaux d'aménagement à exécuter 130.000 francs, et la participation de l'Etat, 91.000 francs, soit 39.000 fr.

« Au sujet des frais d'agence des travaux, il a été entendu en Commission qu'il serait accordé à M. Collez, architecte, pour la rédaction de ce projet, une indemnité fixe de quinze cents francs, correspondant à la subvention payée par l'Etat à la Ville, soit le quart des dits frais d'agence s'élevant à six mille francs, étant donné que M. Collez, architecte municipal, opère en cette circonstance à la fois pour la Ville et l'Etat, ainsi que cela a déjà été décidé par le Conseil municipal dans sa séance du 22 juillet 1910, au sujet des travaux subventionnés par l'Etat, et relatifs à la création du Collège de jeunes filles.

« Au nom des 1er, 2e et 1re Commissions, M. Dewitte prierа le Conseil d'autoriser l'Administration municipale :

1° A signer la convention à intervenir entre le ministère du Commerce et de l'Industrie et la ville de Roubaix ;

2° A approuver les plans dressés par M. l'architecte ;

3° A faire exécuter les travaux au fur et à mesure des fonds disponibles.

« Pour la part de la ville, de décider l'imputation sur les budgets primitifs de 1913, 1914 et 1915, par parts égales, le 4/9e se réservant d'exécuter les travaux plus vivement si ses ressources le lui permettent.

« D'arrêter, comme il est dit ci-dessus, l'indemnité forfaitaire à attribuer à l'architecte. »

AMICALE RUE DES ARTS

Ce soir, à 8 heures et demie, réunion urgente du comité. Les commissaires et les commissaires suppléants nouvellement élus sont priés d'être présents. Service pour la fête du lendemain ; manifestation de sympathie en l'honneur de M. P. Guédin, nommé officier d'académie ; banquet amical de jeavier.

— L'Amicale donnera sa fête d'hiver demain samedi 30 courant, à 8 heures précises du soir, salle Sainte-Cécile, rue Saint-Georges.

Pour la concert, la commission s'est assuré le précieux concours de Mlle Carpentier, professeur de piano ; MM. A. Carpentier, l'excellent baryton du cercle orphéonique « Les XL » ; Théo Desomer, la populaire chanteur à voix ; P. Tacq, clarinettiste ; la désopilant Hypolipe's, comique grime.

L'orchestre symphonique et des vues cinématographiques de toute beauté compléteront cette séance.

Un grand bal de famille avec distribution d'éventails aux dames clôturera cette belle fête.

Le contrôle se fera sur présentation des cartes d'identité. Toutes les familles assistant à la fête devront présenter la carte 1911-12 qui est maintenant aux mains de tous les sociétaires.

L'entrée sera rigoureusement refusée aux personnes reconnues comme ne faisant pas partie de l'Amicale et se servant de la carte d'un sociétaire absent.

RECENSEMENT DES PIGEONS VOYAGEURS, DES CHEVAUX ET DES AUTOMOBILES

Il est rappelé aux détenteurs de pigeons voyageurs et aux propriétaires de chevaux ou de voitures automobiles que leur déclaration doit être déposée au secrétariat de la mairie, bureau militaire, avant le 30 décembre courant.

Tout retardataire est passible d'une amende variant de 25 à 2.000 francs.

TOURCOING

MALTRAITÉE, ELLE VOULAIT SE NOYER

Hier soir, M. Henri Godefroy se trouvait avec son domestique devant la porte de sa maison, au Halot, quand il entendit crier au secours. Il courut et aperçut une forme humaine qui se débattait dans le canal, non loin du pont du Halot. C'était une jeune fille qui s'était jetée dans le canal. Transportée par M. Godefroy qui l'avait retirée de l'eau en se précipitant tout habillé dans le canal, elle déclara se nommer Françoise Vienne, âgée de 17 ans. Elle avait voulu mettre fin à ses jours, dit-elle, parce qu'elle était continuellement maltraitée par ses parents. M. Guichard, commissaire du 1er arrondissement, a ouvert une enquête.

SENTINELLE BLESSEE

Le soldat Brienne, de 43e, était de garde à l'usine à gaz de Tourcoing, vers une heure trois quarts dans la nuit du mercredi au jeudi, près du gazomètre. Des coups de pierre lui furent lancés ; un petit caillou vint le frapper à te figure et lui fit une égratignure. Il appela aussitôt le corps de garde. Soldats et gendarmes firent des recherches mais ne purent découvrir les auteurs de ce méfait. Une enquête est ouverte. On croit que les pierres furent lancées par des frauduers qui passaient le long du canal.

ARRESTATION D'UN MALFAITEUR

Un manœuvre, Alfred Bonte, 18 ans, rue du Tilleul, 93, a été arrêté par deux agents de sûreté alors qu'il venait de dérober un sommier de fer chez un peintre, rue Daubenton, à Roubaix. Le prisonnier, après avoir été interrogé par M. Guichard, commissaire du 1er arrondissement, a été déféré au Parquet.

CONSEIL MUNICIPAL

La place de la salle réservée au public est entièrement occupée. A côté des habitués de nos assemblées communales, on voit beaucoup d'ouvrières. La Maison du Peuple a mobilisé un grand nombre de ses adeptes. Certains grévistes de l'usine à gaz sont là. Tout la bonne volonté attendu à des incidents de séance. Les amateurs du tapage escomptent l'entrée en bataille de tous les dissidents et de tous les mécontents, sans doute, ils vont profiter de l'occasion que leur fournit la grève de l'usine à gaz pour se tailler une quelconque popularité.

L'orage se prépare, la tempête va-t-elle avoir lieu ? On se le demande.

Beaucoup de Tourquennois assistent aussi à la séance, sûrs que des explications franches, loyales, qui mettront les choses au point, seront données.

Les conseillers municipaux, calmes, entrent en séance à neuf heures 10.

M. Dron préside.

Sur la proposition de M. le Maire, la lecture du dernier procès-verbal est remise à la séance prochaine.

Listes électorales de 1912

Sont nommés membres de la commission : MM. Parsy, Brassart et Delepierre.

Théâtre Municipal

Le conseil vote un crédit de 42.500 francs.

Usine d'électricité

Le conseil autorise la municipalité à employer les sommes perçues des abonnés pour le matériel acheté par eux à l'achat d'un nouveau matériel pour l'usine.

Budget des Hospices

M. Verbecke lit le rapport sur le budget des hospices : 71.700 fr. en recettes.

M. Martin parle encore du retard apporté dans la distribution des rapports. M. le Maire lui fait remarquer que les rapports principaux ont été distribués assez tôt.

Après la lecture du budget du Bureau de bienfaisance par M. Brassart, M. le Maire donne les explications suivantes sur la réorganisation du service de la police.

Il est aujourd'hui conforme à l'intérêt de la ville d'augmenter l'effectif, de mettre 8 agents nouveaux dont 2 pour le service de la sûreté.

M. Dron rend un hommage public à la façon dont l'ensemble du personnel s'acquitte de son devoir.

Le conseil autorise M. le Maire de solliciter de M. le Ministre de l'Intérieur la création à Tourcoing d'un 4e commissariat d'arrondissement de 2e classe à partir du 1er janvier 1912.

Décide aussi l'inscription au budget primitif de 1912 du supplément de dépense à résulter, tant du renforcement du personnel de la police municipale que de la nomination d'un 4e commissaire de police.

M. le Maire pose ensuite de la question d'avancement et du traitement des employés du service d'octroi et de la police.

Service de la police et de l'octroi

Le conseil municipal s'occupe ensuite du personnel de la police et de l'octroi. M. le Maire lit un long rapport sur le statut du personnel de ces deux services.

Jusqu'ici le système suivi pour l'avancement et les augmentations de traitement des employés de la police et de l'octroi offrait divers inconvénients. La sélection parmi les agents pour l'élévation de classe ou une nomination à un grade supérieur, laissait l'administration dans un grand embarras.

Malgré l'esprit de justice dont elle était animée, elle éprouvait des hésitations, et certains évincés pouvaient se croire victimes de l'arbitraire. De plus, à cause des retards apportés aux améliorations de la situation que les agents pouvaient espérer, provenant des encombrements qui paralysaient l'avancement. Pour porter remède à ces inconvénients, le conseil municipal décide : 1° que la situation des agents sera améliorée avec les années de service. Entré au service avec le traitement de 1.450 francs, l'agent, lors même qu'il n'aurait pas espéré le concourir pour un grade, atteindra un traitement majoré qui, à 20 ans de service, est fixé à 1.850 francs, (non compris les frais de tenue et les avantages accessoires). L'avancement fonctionnera automatiquement sans laisser place à la moindre sélection. Il n'y aura qu'à recourir à un concours. Un règlement sera élaboré à ce sujet.

Police. — Les chances d'avancement en grade dans la police étant plus limitées que dans l'octroi, le conseil municipal cherche à rétablir l'équilibre en créant trois postes de brigadiers. C'est par le concours qu'on accédera à la sûreté dont les emplois sont relativement plus rémunérateurs, puisque les agents débutent à 1820 francs et aux divers grades demandés dans le tableau établissant le cadre du personnel.

Le nouveau règlement entrera en vigueur à partir du 1er janvier 1912.

M. Martin trouve que ces réformes arrivent un peu tard. Il se livre à ce sujet à des attaques personnelles contre M. le Maire.

M. Dron répond avec calme au conseiller dissident, qu'il a conscience d'avoir travaillé plus comme avec prudence et qu'il a accompli des réformes à mesure qu'il en voyait la nécessité et si possibilité.

M. Martin, qui peu désemparé, continue ses attaques ; les conseillers municipaux sourient.

Au sujet du règlement des employés de la mairie, M. Martin, qui a mal le pens doute, on mal compris, se méprend sur le sens « arbitraire » employé dans le rapport. M. le Maire lui donne les explications nécessaires et lui déclare que jamais il n'a personnellement commis aucun acte d'arbitraire depuis qu'il a l'honneur d'être maire de Tourcoing. S'il a fait un règlement rendant impossible l'arbitraire, c'est pour donner plus de sécurité aux employés, car on ne sait pas ce qui peut arriver dans l'avenir.

A suivre.

CONTES ET NOUVELLES

Le Petit Poste

« Cher papa et chère maman,

Je sais que j'ai été bien méchant en me sauvant de chez nous et que vous avez eu raison de me laisser enfermer dans la maison de correction où je suis depuis un an, mais je vous écrie encore une fois pour vous demander pardon et pour vous dire, bien vrai, comment c'est arrivé que j'ai fait cette chose abominable.

Vous savez comme on n'avait pas beaucoup de place dans la chambre, avec vous deux, mes trois petits frères et puis moi ; vous répétiez à chaque instant : « Quel ennui d'être si petitement logé ! » Malgré ça, on a eu bien froid tout l'hiver et en même temps on étouffait comme quand il fait trop chaud. Et puis la cour ne donne presque pas de lumière dans la journée, et le soir la lampe n'éclaire pas beaucoup non plus.

Alors, quand il y a eu du soleil dans la rue et des lilas fanés dans les boîtes à ordures, ça ne m'a pas suffi qu'on ouvre la fenêtre. J'ai eu envie de m'envoler ; j'avais une espèce de maladie, il fallait que je parte, que je marche et que j'aie de l'espace à respirer. Dans la rue, j'allongeais le cou, je me regondaie, j'ouvrais la bouche vers le ciel pour essayer de l'embrasser.

Et les leçons de l'école, où on parle des pays, des montagnes, des mers, vous donnent aussi envie de sortir du noir, des murs, des cours ; ça vous fait soupirer en remontant les épaules, comme d'entendre raconter des bonnes choses à manger, ça vous fait mâcher votre salive.

On aurait dit que mes yeux et ma tête s'agrandissaient, que le monde entier allait tenir dedans et j'étais sûr que j'allais faire des découvertes, que je trouverais à travailler, à gagner de l'argent, que je deviendrais fort et capable tout de suite, aussitôt que je voyagerais dans la campagne. A dix ans, on comprend qu'il faut chercher sa vie, inventer, rendre service...

Enfin, mon idée a été aussi, en m'en allant, de faire de la place, de laisser davantage de quoi remuer à vous et à mes frères, — surtout que l'on attendait encore un nouveau-né. Je pensais vous écrire bien vite et vous raconter mes aventures, et vous envoyer de l'argent, et que vous seriez contents de moi. Je me voyais avec un sac plein de sous, je me figurais que vous aviez un grand logement de deux pièces et que maman n'avait plus besoin de veiller une partie de la nuit et que mes petits frères avaient des souliers moins percés pour aller à l'école.

Je vous aimais encore plus que d'habitude à ce moment-là ; je vous assure que je n'étais pas un méchant enfant. Je ne sais pas ce qui m'a pris, je rêvais comme quand on dort, le jour où je sais parti. J'ai marché jusqu'aux fortifications, en suivant mes idées qui me parlaient censément. Après, j'ai suivi, en faisant de grands yeux, les autos qui passaient, les oiseaux qui volaient. Il y a eu un pauvre cheval qui avait bien de la peine à tirer une grosse voiture, je l'ai poussée longtemps par derrière. Il y a eu aussi une vieille femme avec deux paniers qui le fatiguaient beaucoup ; je lui en ai porté un, pendant peut-être deux heures.

⁂

Je me rends compte maintenant que ce n'était pas possible de trouver un métier, d'entreprendre quelque chose, de devenir riche. Je comprends que vous ayiez refusé de me ricterner quand j'ai été arrêté en vagabondage. Mais peut-être que vous serez moins en colère quand vous saurez comme je suis sévèrement puni. Moi qui étais parti pour avoir toute la grande liberté, on m'a enfermé à ne rien voir, à ne rien entendre et toujours la surveillance, et les menaces, et les commandements !

Enfermé ! une chambre pourrait être de la grandeur de la rue, vous êtes aussi malheureux que si elle était toute petite ; il n'y a plus d'espace nulle part pour vous, vous croyez tout le temps être attaché. Je suis bien triste que vous ne répondiez pas à mes lettres. Je pense à moi aussi à vous tous : à toi, maman, à toi, papa, et à mes petits frères, aussitôt que je suis seul, c'est-à-dire dans mon lit (car les gardiens, en vous surveillant, vous empêchent de penser librement), — et j'arrive à vous voir au servant les paupières tant que je peux. Mais, à force de rester sans nouvelles de vous, on dirait que le chagrin me brouille la mémoire, comme les larmes brouillent les yeux. Il me semble que je vous vois moins bien, je suis plus longtemps à vous chercher derrière mes paupières fermées. Et j'ai peur : est-ce que votre figure va s'effacer ? Est-ce que je ne saurai plus comment vous êtes ? Alors je n'aurais donc plus personne ! La peur me fait crier ; je ne veux pas que ma mémoire s'en aille, je veux la retenir, je veux la accrocher, j'essaie de vous appeler... Mais il y a des mots que l'on n'entend jamais ici, et quand j'appelle papa ou maman, je ne reconnais plus ma voix.

Alors, il me semble que vous aussi vous ne savez presque plus comment est votre petit Gaston ; vous ne pensez plus à moi, et mes frères ne me reconnaîtraient plus ! Je n'ai plus de papa, plus de maman, plus de frères, plus de maison, plus d'adresse, — je n'ai rien à moi, pas même mon mouchoir que vous ne prête. Et je n'ai rien dans ma tête, rien à me rappeler... comme si je n'avais plus de nom, comme si je n'étais plus moi... je suis perdu dans un grand trou noir. Je pleure toute la nuit.

Et bien sûr, le nouveau-né qu'on attendait est arrivé ; il y a un petit frère à moi que je n'ai pas vu — et peut-être qu'il me remplace dans ta chambre ! Vous avez toujours quatre enfants, sans moi ; le tout petit profite de votre voix, de vos yeux, de la part que j'avais autrefois.

⁂

A force de pleurer, j'ai eu la fièvre et l'on m'a mis à l'infirmerie. Le médecin est un vieux à lunettes. Il m'a intercogé beaucoup sur ma mauvaise action ; il secoue la tête et l'on ne sait pas ce qu'il pense. Un jour qu'il était avec le directeur, il a pris les mesures de mon front avec un mètre en ruban. Bien sûr que je ne suis pas beau d'avoir un si grand front, avec mon petit nez pointu, mon menton pointu, mes joues creux et mes oreilles lantes décollées ; aussi je m'attendais encore à des questions ou à des observations d'étonnement. Mais le médecin a tourné le dos tout de suite et il a parlé d'autre chose ; ça m'a même saisi, il a fait un grand geste et il a crié très fort : « Malheur au poète ! » Je ne le connais pas, le poète, mais c'était une si drôle de voix, que ça m'a fait de la peine pour lui.

Encore une fois, mon cher papa, ma chère maman, je vous demande bien pardon. Peut-être ce qui vous retient de me reprendre, c'est que vous n'avez toujours pas beaucoup de sous et pas beaucoup de place. Mais si je revenais, je n'aurais presque pas besoin de place, je me passerais bien d'un lit et je ne mange presque pas, je n'ai jamais faim ; oh ! je suis bien corrigé ! Il ne me faut plus beaucoup d'air, le printemps peut briller, je n'ai pas envie de respirer davantage. Et je peux rester sans bouger, sans parler, il s'y a plus de dernier que le chemin comme ça m'arrivait quelquefois, quand il en fallait pas.

Papa, maman, reprenez-moi ; je peux me passer de tout, de vêtements aussi. Maintenant, je me serre sur mon banc, tout ratatiné, les bras au corps — je sens bien que je ne grandirai plus. Et en dedans de moi, c'est la même chose, je suis tout ratatiné, je sens bien que je ne tirai plus jamais. Je n'ai qu'un petit cœur pour rester près de vous dans un coin. Et mes yeux n'ont plus envie de voir loin, et ma tête ne cherche plus à connaître des choses nouvelles. Oh ! je ne suis plus méchant du tout... »

LEON FRAPIE.

AUTOUR DE LILLE

HELLEMMES

L'Association Amicale des anciens élèves de l'école Carnot organise une veillée populaire pour le samedi 30 décembre courant, à 8 heures du soir, dans la salle de l'Alliance, rue Sadi-Carnot, 116. Cette veillée comprendra :

1° Une conférence avec projections par M. Vallé, professeur à l'école des Arts et Métiers de Lille ;

2° Un intermède musical par des amis et des membres de l'Association ;

3° Une tombola.

Le prix d'entrée est de 0 fr. 15 donnant droit à un billet de tombola.

L'Association informe ses sociétaires et les amis de l'école que en fête annuelle aura lieu le dimanche 28 janvier 1912, avec le concours des meilleurs artistes du Théâtre municipal de Lille.

ARMENTIERES

Chevaux emballés. — Jeudi, vers 3 heures, M. Aimable Lahoyer, homme de peine, a arrêté l'équipage de M. Godin, de Nieppe, qui s'était emballé rue de Dunkerque.

GENECH

Belle réunion républicaine. — Il y avait foule dimanche, à la réunion qu'avait organisée l'importante ligue républicaine de Genech. La salle Delmez était comble, quand le président ouvrit la séance et présenta l'orateur en termes délicats. Ce dernier, M. Bétremieux, secrétaire de la fédération républicaine du canton de Lannoy, développa de la meilleure façon l'œuvre sociale de la République.

Après avoir parlé des libertés républicaines, le conférencier célébra l'œuvre de la République, puis parla des enfants assistés, de la protection des femmes et des mères ; de l'assistance sous toutes ses formes ; de la protection ouvrière ; des retraites, etc.

Il définit exactement la politique républicaine. Ni révolution, ni réaction ; liberté pour tous ; égalité entre tous ; harmonie, paix, fraternité, dans l'intérêt supérieur d'une France toujours plus grande, plus unie et meilleure pour ses enfants.

M. Bétremieux, très applaudi, termina en faisant appel à toutes les bonnes volontés, qui se produiront nombreuses et résolues, afin de mener le bon combat et d'assurer en mai prochain la victoire, au parti de la liberté de pensée et de la justice sociale.

Une longue salve d'applaudissements salua la péroraison du conférencier, que remercia très éloquemment le président de séance. De nombreux cris de : Vive la République ! se firent entendre, et la séance fut levée aux accents d'un chant républicain.

Bonne journée pour la Révolution !

FRETIN

Fête de Noël. — Le Noël laïque fut cette année plus brillant encore que de coutume. Une foule nombreuse à la tête de laquelle étaient M. le maire, M. Chuffart, délégué cantonal, des conseillers municipaux et des amis de l'école laïque, s'était empressée de répondre à l'invitation de notre institutrice dévouée. Cet empressement est certainement du aux succès que Mlle Hourdeau a obtenus cette année aux examens de certificat d'études primaires, car sur cinq élèves présentées, cinq furent reçues.

Ce fut un vrai régal d'entendre tous ces jeunes élèves, changés pour la circonstance en véritables petits artistes. Les applaudissements ont prouvé combien l'auditoire goûtait les fables, les comédies et les saynètes récitées par les élèves de Mlle Deny, institutrice-adjointe, dont le dévouement est digne de tous les éloges.

Comme chaque année Mlle Sazanne Meurice est gracieusement venue se mettre à la disposition des organisatrices de la fête pour remplir le rôle si ingrat d'accompagnatrice. C'est avec un réel talent d'artiste que Mlle Meurice cheute et accompagne. Après la distribution de vêtements et de gâteaux, la foule s'est retirée enchantée de la soirée.

LANNOY

Nécrologie. — On annonce la mort à Deneln, à l'âge de 73 ans, de M. Richard, père de M. le maréchal des logis commandant la brigade de Lannoy. Nos condoléances.

HEM

Listes électorales. — Par arrêté préfectoral, M. Arthur Denonne, entrepreneur, est désigné à la revision de la liste électorale.

ANNAPES

Réunion du bureau d'assistance. — Le bureau d'assistance se réunira le dimanche 31 décembre, à 9 heures du matin, salle de la mairie.

LYS

Chute grave. — Edouard Lemaire, au service de M. Delespaul, s'est gravement blessé à l'aine en tombant de cheval.

Résultats d'adjudications. — Il a été procédé hier à la mairie de Lys aux adjudications suivantes :

Bureau de Bienfaisance : pain, adjudicataire, Oscar Salembier, avec un rabais de 2 centimes 1/2 sur les prix de Lille ; charbon, adjudicataire, Emile Dubus, au prix de 237.50 les 10.000 kilos.

Administration municipale : charbon, adjudicataire, Pluquet-Desbonnets, au prix de 242 francs les 10.000 kilos.

Livres classiques : adjudicataire, Jean Gachie, avec un rabais de 25 %.

Livres de prix : adjudicataire, Jean Gachie, avec un rabais de 40 %.

LEERS

Fraudeurs arrêtés. — Les préposés Estalier Baptiste et Safous Bertrand, de la brigade de Leers, de service sentier du Maire, ont arrêté après une longue course les nommés Eugène Grégoire, mécanicien, 24 ans et demi, sans domicile fixe, et Fernand Bouzy, maçon, 21 ans et demi, domicilié à Saint-Quentin, qui portaient ensemble 330.000 allumettes et du tabac de contrebande. Les délinquants ont été dirigés sur la maison d'arrêt de Lille.

Répartiteurs. — Sont nommés par arrêté préfectoral :

Répartiteurs résidents : MM. D. Plouvier, Truffaux Jean-Baptiste, Carrette Jean-Baptiste, Hespel Jean-Baptiste, Carrette Prosper et Jules Salembier.

Non résidents : MM. Jules Fremaux, de Roubaix ; Paul Salembier, de Lys ; Jean-Baptiste Delneste, de Wattrelos, et Dhalluin Henri, de Roubaix.

NORD

DOUAI

Le nouvel An. — Les autorités civiles et militaires ne recevront pas à l'occasion du jour de l'An, aucune réception aura lieu à l'Hôtel de Ville.

SOMAIN

Accident mortel. — Le nommé Martinache était occupé à abattre du charbon dans sa taille, à la fosse Dessesseville, quand tout à coup une énorme pierre lui lamba sur la tête. Le malheureux est père de cinq enfants et bientôt sa sixième viendra.

VALENCIENNES

DENAIN

Cambriolage. — Nous avons relaté hier le cambriolage de la maison et de l'étude de M. Lambert, huissier à Denain. M. le commissaire de police a ouvert une enquête qui aboutit à l'arrestation de la servante de M. Lambert. Celle-ci, sachant son maître parti à Boulogne, aurait fouillé les meubles. L'argent avait été placé en lieu sûr. Quant aux bijoux qu'on croyait disparus, la mère de M. Lambert les avait emportés.

La servante, Désirée Blois, 22 ans, a été arrêtée et conduite à la maison d'arrêt de Valenciennes.

Mouvement de grève. — Les ouvriers de la fonderie Coil viennent de tenter un mouvement de grève. Deux ouvriers ayant été congédiés samedi dernier, une réunion eut lieu au « Bar » dans le but de faire cesser le travail. 100 à 150 ouvriers se rendirent à la réunion, mais ne s'étant pas entendus, ils continuèrent leur travail.

Le trésorier du syndicat ne s'étant pas présenté à la fonderie le matin, il fut congédié. Lorsque les meneurs eurent connaissance de ce renvoi, une réunion eut encore lieu.

Hier matin jeudi, 24 ouvriers ont été de nouveau congédiés.

Les quatre mille ouvriers qui travaillent dans cet établissement sont au complet.

ARTRES

Asphyxié. — A la fabrique de sucre d'Hauteville, l'ouvrier Désiré Fromont, 59 ans, a été asphyxié par les gaz délétères qui s'échappaient d'un bouilleur du générateur qu'il effloyait.

CAMBRAI

Une neurasthénique se noie. — Jeudi matin, vers 6 heures, M. Saineaux, horticulteur, digue du canal, a retiré du lieu dit « Le Bois de Boulogne », le corps d'une femme paraissant âgée de 45 ans.

Le garde de Proville trouva dans les poches un mouchoir marqué M ; quelque temps après, l'identité de la malheureuse était établie : il s'agit d'une dame Clémence-Pauline Prévot, femme Delattre, 44 ans, demeurant à Cambrai, 16, rue Saint-Martin.

L'enquête a conclu à un suicide

Accident. — Le jeune Pontoy Gaston, 13 ans, apprenti charcutier chez M. Renoux, rue de l'Ange, a eu l'index, le médius, l'annulaire et l'auriculaire sectionnés par une machine à hacher.

MARCOING

Agression. — Près de l'écluse Talme, un mécanicien, nommé Robyn, qui faisait route vers le canal en compagnie d'un inconnu, a été assailli par ce dernier, dévalisé d'une somme de 45 francs. L'inconnu paraît avoir eu un complice.

On a arrêté malgré ses dénégations un sieur Cornement Charles, charretier de bateaux.

AVESNES

JEUMONT

Nomination. — M. Félix Parenty, commissaire spécial adjoint à la gare-frontière de Jeumont, est nommé commissaire spécial adjoint à la gare de Boulogne-sur-Mer.

DUNKERQUE

Collision. — Hier, vers 6 heures du soir, le car électrique n° 2 est entré en collision avec un camion conduit par le charretier Denise, demeurant à Saint-Pol-sur-Mer.

La vitre d'avant du car et les tôles furent enfoncées, mais il n'y eut heureusement pas d'accident de personne.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Visites du Nouvel An. — M. le préfet, M. le général de division Bizard, M. le président du Tribunal civil, M. le maire d'Arras, ne recevront pas à l'occasion du Nouvel An.

BETHUNE

LENS

Trois ouvriers sous un éboulement. — Des mineurs, occupés dans la veine Céline, à la fosse N° 1 des Mines de Lens, étaient terminer leur journée, quand une lourde pierre se détachant du toit atteignit Jules Bucquet, 34 ans, qui est les pieds engagés sous l'énorme bloc.

Ses camarades, Joseph Marette, 39 ans, et Jules Ludgey, 41 ans, se portèrent immédiatement à son secours. Tandis qu'agenouillés, ils essayaient de le dégager, une deuxième pierre s'abattit, elle blessa Ludgey et Marette eux reins ; ce dernier fut aussi sérieusement contusionné à l'épaule.

Les deux courageux ouvriers, après avoir reçu les soins du docteur Lhote, regagnèrent leur domicile, quant à Bucquet, une voiture d'ambulance le transporta chez lui.

Lens sans eau. — La ville de Lens a été sans eau durant toute la journée de jeudi. A la compagnie des eaux on déclare qu'une avarie survenue à la machine de service la mit hors d'état de fonctionner et que la machine de secours à son tour subit le même sort.

On promet de l'eau pour aujourd'hui vendredi à midi. Attendons !

CARVIN

Recette municipale. — Par suite de la retraite de M. Lepreux, et en attendant la prochaine installation de son successeur, le public est prévenu que la gestion de la recette municipale est confiée par l'administration supérieure à M. Ducrocq, percepteur de Carvin.

En conséquence et à partir du mardi 2 janvier 1912, jusqu'à nouvel ordre, toutes les opérations concernant de la caisse du receveur municipal,